

Remboursement de prestations Tout confort Livo

La CSS participe aux coûts de prestations Tout confort au titre de l'assurance complémentaire «Assurance santé Livo Top»
– pour un séjour stationnaire (page 2)
– pour une intervention ambulatoire (page 3)

Afin de bénéficier des contributions aux prestations Tout confort, merci de remplir le présent formulaire et de l'envoyer avec les justificatifs via myCSS ou par la poste à l'adresse suivante: CSS, case postale 2550, 6002 Lucerne.

Numéro-client

1 Données personnelles

Personne assurée

Prénom

Nom

Date de naissance

Rue, n°

NPA/localité

2 Traitement

Quel type de traitement avez-vous eu? (Ne cochez que «Séjour stationnaire» ou «Intervention ambulatoire»)

Séjour stationnaire (avec nuitée): merci de continuer à la page 2

Date d'admission

Date de sortie

Clinique/hôpital

Intervention ambulatoire: merci de continuer à la page 3

Date de l'intervention

Clinique/hôpital

2.1 Séjour stationnaire

A quelles prestations Tout confort avez-vous eu recours?
Cochez toutes les prestations concernées.

Prestations Tout confort (selon la liste des prestations « Tout confort »)

- Tickets de parking
- Frais de déplacement (transports publics et trajets effectués par des tiers)
- Service de repas (notamment restaurant et service de livraison)
- Service externe de garde d'enfants
- Service externe de garde d'animaux domestiques

Remarques complémentaires

- Les prestations Tout confort peuvent être perçues directement auprès des prestataires. Les justificatifs doivent être envoyés par la poste ou via myCSS, accompagnés du présent formulaire de remboursement dûment rempli.
- Les justificatifs de membres de la famille ou d'ami/es ne sont pas acceptés.
- Les prestations Tout confort peuvent être perçues jusqu'à 21 jours maximum après la sortie de l'hôpital.

Signature

Lieu

Date

Personne assurée ou représentant/e légal/e

Pour la CSS

N° de la centrale de paiement collectif

Assurance d'hospitalisation pour les prestations supplémentaires F 8055.99

2.2 Intervention ambulatoire

Quel type d'intervention chirurgicale avez-vous eu?
Cochez le domaine concerné.

Spécialité (selon la liste des prestations «Interventions et traitements ambulatoires»)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Yeux | Cataracte |
| <input type="checkbox"/> Appareil locomoteur | Chirurgie de la main
Chirurgie du pied, sauf hallux valgus
Retrait d'implants osseux (matériel d'ostéosynthèse)
Arthroscopies du genou, y c. opérations du ménisque |
| <input type="checkbox"/> Cardiologie | Cathéter cardiaque
Stimulateur cardiaque |
| <input type="checkbox"/> Chirurgie vasculaire | Traitement des varices
Autres reconstructions vasculaires (sauf vaisseaux coronaires) |
| <input type="checkbox"/> Chirurgie | Interventions pour hémorroïdes
Opération d'une hernie inguinale
Opération de fistule anale
Réparation de hernie ombilicale |
| <input type="checkbox"/> Gynécologie | Interventions au niveau du col utérin
Interventions au niveau de l'utérus |
| <input type="checkbox"/> Urologie | Circoncision
Fragmentation des calculs rénaux, calculs urinaires, calculs vésicaux par lithotritie extracorporelle par ondes de choc (ESWL) |
| <input type="checkbox"/> Oto-rhino-laryngologie (ORL) | Retrait partiel des amygdales palatines (tonsillectomie)
Retrait des amygdales pharyngiennes (adénoïdectomie) |

A quelles prestations Tout confort avez-vous eu recours?
Cochez toutes les prestations concernées.

Prestations Tout confort (selon la liste des prestations «Tout confort»)

- Tickets de parking
- Frais de déplacement (transports publics et trajets effectués par des tiers)
- Service de repas (notamment restaurant et service de livraison)
- Service externe de garde d'enfants
- Service externe de garde d'animaux domestiques

Remarques complémentaires

- Pour pouvoir bénéficier de contributions aux prestations Tout confort, l'intervention ambulatoire effectuée doit figurer sur la liste des prestations «Interventions et traitements ambulatoires» (css.ch/livo).
- Les prestations Tout confort peuvent être perçues directement auprès des prestataires. Les justificatifs doivent être envoyés par la poste ou via myCSS, accompagnés du présent formulaire de remboursement dûment rempli.
- Les justificatifs de membres de la famille ou d'ami/es ne sont pas acceptés.
- Les prestations Tout confort peuvent être perçues jusqu'à trois jours maximum après l'intervention ambulatoire.
- Les justificatifs qui ont été établis directement par un fournisseur de prestations (selon la liste «Fournisseurs de prestations Interventions ambulatoires») peuvent également être envoyés par la poste ou via myCSS, accompagnés du présent formulaire de remboursement dûment rempli.

Signature

Lieu

Date

Personne assurée ou représentant/e légal/e

Pour la CSS

N° de la centrale de paiement collectif

Assurance d'hospitalisation pour les prestations supplémentaires F 8055.99